RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 D 01514
Numéro SIREN : 503 433 260
Nom ou dénomination : DAIVE

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2014 sous le numéro de dépôt 68320

1406839602

DATE DEPOT : 2014-07-23

NUMERO DE DEPOT : 2014R068320

N° GESTION : 2008D01514

N° SIREN : 503433260

DENOMINATION : DAIVE

ADRESSE : 90 Avenue De Wagram 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2014/06/23

TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

Enregistré à : SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES
Le 24/06/2014 Bordereau n°2014/552 Case n°15
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Administrateur des finances publiques

EN 20[illegible]

S.C.I. « DAIVE »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €UROS

Siège social : Paris 17ème
90, avenue de Wagram

RCS PARIS 503 433 260

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. La Société « DARION IMMOBILIER »
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.650 €uros
Ayant son siège social 90 avenue de Wagram 75017 PARIS
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 439 835 224
Représentée par son Gérant, Monsieur David PASTOR

« CEDANT », d'une part,

ET :

. La Société Civile « VALDA »
Société Civile au Capital de 1.000 €uros
Ayant son siège social 35-37 rue Beaubourg 75003 PARIS
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 802 948 786
Représentée par son Gérant, Monsieur David PASTOR

« CESSIONNAIRE », d'autre part.

Préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 5 mars 2008, enregistré à la Recette de Paris 17e – Les Batignolles – le 6 mars 2008 – Bordereau 2008/229 – Case 20, il a été constitué une société civile immobilière sous la dénomination de **S.C.I. « DAIVE ».**

- Son capital fixé à 1.000 €uros est divisé en 100 parts de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100.

- Son siège social est fixé à Paris 17e – 90 avenue de Wagram.

- La durée de la société fixée à 99 années expirera le 30 mars 2107.

- **La société a pour objet :**

 l'administration, la mise en valeur, l'exploitation pour bail ou sous quelque forme que ce soit, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- La constitution de la société a été publiée dans le Journal « Le Publicateur Légal » du 7 mars 2008 et le dépôt de l'acte constitutif a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 31/03/2008 sous le n° 30356.

- Monsieur **Daniel GUERIN** et Monsieur **David PASTOR** assument les fonctions de Gérants de la société.

Sous l'article 12 des statuts, il est stipulé : *« Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, du conjoint de l'associé, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés ».*

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Par ces présentes, la **SARL « DARION IMMOBILIER »** cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la **Société Civile « VALDA »**, cessionnaire, ce qui est accepté pour celle-ci par son Gérant, **vingt cinq (25) parts** numérotées de **76 à 100** de ladite société avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix de **UN €URO (1 €)** que la **SARL « DARION IMMOBILIER »** reconnaît avoir reçu ce jour de la **Société Civile VALDA**, cessionnaire et dont elle lui donne bonne et valable quittance.

dont quittance.

DECLARATIONS

La Société Civile VALDA, cessionnaire, déclare expressément avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la S.C.I. « DAIVE » à ce jour.

PROPRIETE JOUISSANCE

Cette cession qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prend effet ce jour, date à compter de laquelle la **Société Civile VALDA,** cessionnaire, est propriétaire des parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits y attachés.

SIGNIFICATION

Les cessions de parts doivent être notifiées à la société dans les termes de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, Monsieur Daniel GUERIN, Gérant de la société, intervenant aux présentes, dispense la Société Civile VALDA d'effectuer cette signification par exploit d'huissier, mais de la remplacer par la production d'un exemplaire enregistré du présent acte.

AUTORISATION DE CESSION - AGREMENT

La présente cession a été autorisée aux termes d'une délibération des associés en date du 6 juin 2014.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et/ou les conséquences seront supportés par la **Société Civile VALDA,** cessionnaire ainsi que son gérant l'y oblige.

Fait à Paris, le 23.06.2014

en 5 originaux dont : un pour le Cédant, un pour le Cessionnaire, un pour l'Enregistrement, un pour le Greffe, un pour la Société

Pour la SARL DARION IMMOBILIER
Son Gérant

Pour la Société Civile VALDA
Son Gérant

. La Soci

Société

Ayant s

Immatri

Représe

La présen
BORDAT
donne bo

en 5 origi